

20 18

MEILLEURS VŒUX
~ 2018 ~

Bulletin Municipal
Janvier, Février et Mars 2018



Quelques numéros utiles:

**Syndicat scolaire de
Maves**
02 54 87 31 18

Val D'eau
02 54 81 40 84
ASTREINTE
06 88 84 05 30

**Les Portes de l'emploi
à MER:**
- Le lundi de 14 h à 17 h
- Le mercredi de 9 h à 12 h

Assistante sociale:
02 54 55 82 82

Sapeurs-Pompiers :
18 ou 112

Gendarmerie :
02 54 81 41 20 ou le 17

SAMU :
15

Conciliateur de Justice:
Mme FONTAGNE
02 54 81 40 80
(prendre rendez-vous à la
Mairie de Mer)

SECRETARIAT DE MAIRIE

Accueil du public
le Mardi de 16 à 19 h
Permanence des Elus
le vendredi de 18 à 19 h.
Pour rencontrer le maire
ou un adjoint,
prendre rendez-vous avec le
secrétariat.
02 54 87 34 73
ou mairie.mulsans@wanadoo.fr

Chères administrées, chers administrés,

L'année 2018 pointe déjà le bout de son nez et c'est l'occasion pour le conseil municipal de regarder un peu plus en avant.

Il réfléchit aux prochains investissements et organisations à mettre en place jusqu'au début 2020, année du renouvellement des conseils municipaux.

J'aborderai cette feuille de route lors de la cérémonie des voeux qui se déroulera le vendredi 12 janvier 2018 à 18h30 à la salle des fêtes.

Ces derniers mois, les travaux d'enfouissement des réseaux ont quelque peu perturbé la circulation dans le centre bourg et cela n'est pas fini. Courant deuxième quinzaine de février, l'entreprise « Vernat » interviendra pour le compte du syndicat « Val d'eau » afin de remplacer la canalisation d'eau potable et réaliser les dernières extensions du réseau d'assainissement.

Je vous remercie de votre patience et de votre compréhension au cours de ces derniers mois et dans les mois à venir.

Les 6 logements « Terres de Loir Habitat » se terminent, la recherche de locataires est en cours pour une mise en location début mars 2018.

Un groupement de commande avec les communes de la Chapelle Saint Martin et Villexanton a permis d'acquérir 3 défibrillateurs. Ils ont été mis en place dans chacune de nos communes. Celui de Mulsans est installé à l'extérieur près de l'entrée de la salle des fêtes. Au cours du mois de janvier, l'amicale départementale des sapeurs-pompiers dispensera des séances ouvertes à tous, sur les premiers gestes et utilisation de ces défibrillateurs.

En attendant de vous recevoir à la cérémonie des voeux, l'ensemble du conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter ainsi qu'à vos proches une belle et heureuse année 2018.

*Janick GERBERON
Maire de Mulsans*

Cérémonie du 11 novembre 2017



Bien peu de monde au monument aux morts de Mulsans en ce 11 novembre pour assister au dépôt de gerbe en l'honneur des poilus.

La cérémonie groupée avec Maves, la Chapelle-Saint-Martin et Villexanton a cependant permis de célébrer comme il se doit ce grand moment de notre histoire.

Fanfare, pompiers, maires et élus se sont recueillis devant le monument aux morts, le dépôt de gerbe et la Marseillaise.



Travaux

Comme prévu les travaux d'enfouissement du réseau électrique se sont déroulés dans le strict respect du planning.

Bien sûr cela a perturbé la circulation essentiellement pour les poids lourds qui n'ont malheureusement pas toujours respecté les consignes de déviation.

L'utilisation intensive et inhabituelle de la rue Neuve a conduit la commune à élargir et renforcer les berges de cette voie afin que d'importantes dégradations ne surviennent d'autant que la deuxième tranche de travaux (changement des canalisations d'eau à compter du 8 janvier 2018) nécessitera de nouveau son utilisation.



Lotissement de la Route de Blois



Les travaux sont en voie d'achèvement et la mise en location prévue pour le mois de mars 2018.

La voirie d'accès au lotissement et au parking de la salle des fêtes pourra alors être réalisée ainsi que le transfert des containers poubelle.

L'éclairage et l'aménagement final du parking clôtureront cette tranche de travaux avec en outre la remise en état du portail d'accès à la salle des fêtes.

Installation de défibrillateur



Les communes de Mulsans, la Chapelle-Saint-Martin et Villexanton ont réalisé un achat groupé pour s'équiper de défibrillateur.

A Mulsans, il est installé dans la cour de la mairie à proximité de la sortie de la salle des fêtes.

Une initiation à son utilisation sera réalisée début janvier 2018 et nous espérons que vous y viendrez nombreux.

Même si nous espérons ne pas avoir à l'utiliser, il est primordial de connaître son fonctionnement simple et qui peut sauver des vies.

JEUNES FRANÇAIS DE 16 ANS, GARÇONS ET FILLES, FAÎTES-VOUS RECENSER !

Dès le jour de votre seizième anniversaire ou dans les 3 mois qui suivent, présentez-vous (ou votre représentant légal) à la mairie avec une pièce d'identité, le livret de famille de vos parents et, si besoin, tout document justifiant la nationalité française.

Le recensement est obligatoire !

Une attestation de recensement sera délivrée par la mairie; elle est indispensable pour vous inscrire aux examens et concours de la fonction publique : BAC, permis de conduire...





Ce fut avec plaisir que la Municipalité de Mulsans a accueilli environ 55 enfants accompagnés de leurs parents le 10 décembre pour l'Arbre de Noël.



L'après-midi a commencé par le spectacle du Fakir Alfred Maboul. Il nous a présenté des tours que seul un Fakir venu d'Aubervilliers, né d'une mère Parisienne et d'un père Breton, pouvait assurer.



Les enfants ont ensuite pu profiter du gouter qui leur était offert. Brioches, tablettes de chocolats, clémentines et jus de fruits pour les régaler.

Pendant ce temps, les parents pouvaient se réchauffer à la buvette où il avait été préparé du bon vin chaud, du chocolat et du café. Il y avait bien des boissons fraîches mais il ne devait pas faire assez chaud...



Puis est arrivé le grand moment tant attendu: l'arrivée de notre beau Père Noël. Il a distribué un cadeau à chaque enfant avec une étoile garnie de petits chocolats, il a pris la pose pour les photos, reçu des dessins, des bisous des enfants les plus audacieux et des échanges de regards pailletés pour les plus timides.

Nous le remercions de sa venue.

Séance du mardi 17 octobre 2017



Point sur les travaux d'effacement des réseaux :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la coupure de la Route de Blois du 23 au 27 octobre 2017 inclus.

Travaux eaux pluviales (rue des carrières)

Le Conseil Municipal autorise la réalisation d'une tranchée drainante d'infiltration sur environ 150 mètres.

Ces travaux découlent d'une participation voirie et réseau par les acquéreurs des parcelles du lotissement « PIEDALU ».

Pour mener à bien, ce chantier le Maire propose que le bureau d'étude « ECMO » en assure la maîtrise d'œuvre pour un montant de 3 100.00€HT soit 3 720.00€TTC.

Diagnostic éclairage public

Le Conseil Municipal autorise le diagnostic sur l'éclairage public par la société NOCTABENE pour un montant de 1 549.80€ HT. Une demande de financement sera demandée au SIDELC.

Le Maire précise que ce diagnostic permettra de recevoir des subventions du SIDELC à hauteur de 40% pour la fourniture et la pose de nouveaux points lumineux.

Travaux rue Neuve

Le Conseil Municipal après avoir délibéré qu'il est nécessaire d'effectuer le renforcement des rives de la rue Neuve.

L'entreprise BOUGE réalisera les travaux pour un montant de 5 200,00 € HT.

Point sur la commune nouvelle :

Les élus de la Chapelle Saint Martin après la réunion avec le Maire et le Maire adjoint demandent le Compte Administratif 2016 afin de mettre à jour l'étude d'EX-FILO.

Le conseil municipal est en attente de la décision du Conseil Municipal de la Chapelle Saint Martin.

Séance du mardi 28 novembre 2017

Travaux eaux pluviales (rue des carrières)

Le maître d'œuvre « ECMO » propose de faire une étude afin de mesurer la perméabilité du sol au niveau du futur bassin d'infiltration.

Cette étude permettra de mieux dimensionner le bassin et de réaliser en fonction du résultat une économie substantielle.

Trois devis ont été demandés

Laboratoire d'essai « MAGEO » pour un montant de 2 310.00€HT soit 2 772.00€TTC

Bureau d'étude « GINGER-CEBTP » pour un montant de 1 650.00€HT soit 1 980.00€TTC

Bureau d'étude « GEOTEC » pour un montant de 1295.00€HT soit 1 554.00€TTC

Après l'avis du maître d'œuvre « ECMO » le conseil municipal approuve le devis de « GEOTEC » et autorise le Maire à signer le devis et mandater la facture afférente à cette étude.

Comblement fossé route de Blois

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer le busage du fossé de la route de Blois sur une longueur de 36 mètres.

Un devis est demandé auprès de la société VERNAT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis de l'entreprise VERNAT pour un montant de 6 654.99€HT et autorise le Maire à signer le devis et mandater la facture.

Projet éclairage parking salle des fêtes

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer l'éclairage du parking de la salle des fêtes.

La société EIFFAGE ÉNERGIE propose un devis comprenant la fourniture, la pose et le raccordement d'un éclairage public du parking de la salle des fêtes pour un montant de 4 567.03€HT soit 5 480.44€TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis et autorise le Maire à signer le devis et mandater la facture afférente à ces travaux.

Projet d'aménagement du carrefour Route de Blois

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au bureau d'études Gérard WAGNER une estimation sommaire des travaux d'aménagement du carrefour route de Blois.

L'estimation de ce projet s'élève à 52 032.40 € HT.

Un dossier de subvention pourrait être demandé auprès des services de l'Etat en vue d'obtenir une Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux (DETR)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à présenter un dossier de subvention auprès des services de l'Etat (DETR).

Point sur la commune nouvelle :

Un point est fait sur l'état d'avancement du projet de création de la commune nouvelle.

Les élus s'interrogent sur le financement des travaux de l'église de Villexanton qui risque d'impacter de façon non négligeable les investissements à venir de la commune nouvelle.

Faut-il :

- Maintenir ou renoncer à ce projet de création de commune nouvelle,
- Ou bien réfléchir à un autre périmètre.

Les vœux du Maire se dérouleront le vendredi 12 janvier 2018 à 18h30 à la salle des fêtes.

martine
PART A LA RETRAITE



Mouvement de personnel

Martine LE GROUIEC a fait valoir ses droits à la retraite pour longue carrière et a quitté ses fonctions le 31 décembre 2017.

Elle avait pris son poste à la mairie en octobre 2012 et chacun a pu apprécier ses compétences, sa disponibilité et sa bonne humeur.

Son départ fut fêté le mardi 12 décembre à la mairie en présence de tout le conseil municipal.

Souhaitons-lui une bonne retraite à partager avec les siens, sa passion pour le dessin, la peinture et sa chère Bretagne.



C'est avec plaisir que nous accueillons pour lui succéder Audrey CORREIA qui partage son activité avec la mairie de Suèvres.

Bienvenue parmi nous.



Comité des fêtes

Après bien des péripéties, le comité des fêtes de Mulsans revit. Tout litige avec la boule de Fort de Blois a été réglé et la situation est maintenant claire, structurellement et financièrement.

Le Comité des fêtes de Mulsans est propriétaire des locaux situés rue des Ponts Chartrains à Blois. La nouvelle association de la Boule de Fort a été déclarée en préfecture et est locataire des murs pour lesquels elle verse un loyer au Comité des Fêtes.

Après des années de présidence et de brillantes actions comme le théâtre, les courses de Moiss'Batt, le Président Gérard BIREMONT a démissionné.

Merci pour tout ce qu'il a fait sans oublier tous les anciens collaborateurs.

Le nouveau bureau a été élu :

Présidente : Eline POMMIER,

Secrétaire : Magali LAPEYRONNIE,

Trésorier : Paul BOUILLON

Vice Trésorier : Marc BORDE

Dans l'immédiat il faut recruter de nouveaux membres pour aider l'équipe en place, apporter de nouvelles idées et envisager des premières activités modestes en espérant envisager des activités plus ambitieuses.

Le bureau et les membres du Comité des Fêtes seront réunis le 4 janvier 2018.

« Les Seniors de Mulsans » en grande forme pour le rendez-vous de Noël à Champigny-en-Beauce



Au fil des ans, les membres de l'association «Les Seniors de Mulsans» participent, de plus en plus, au « pèlerinage » du Noël gastronomique de la mi-décembre, au restaurant «Le Palais des L'YS», à Champigny-en-Beauce.

37 convives, dont le maire, Janick Gerberon, et le président Paul Bouillon, ont souligné, tout au long de la dégustation, la qualité et la finesse des mets préparés, avec un professionnalisme sans faille, par Sébastien Robert, et servis par son épouse, Isabelle.



Tout au long du menu et au rythme des plats, chacun(e) a fort apprécié le foie gras en chaud et froid et ses pommes rôties, puis le dos de cabillaud, sa julienne de légumes et son jus de coquillages, avant des fromages, puis l'entremets Palais des L'YS au sorbet de fruits rouges...



D'ores et déjà, rendez-vous a été pris, au même endroit, pour la fin de cette année. On ne change pas une habitude dorénavant bien ancrée dans la vie de l'association des Seniors.



Texte et photos : Richard ODE

Un Mulsanais au hit-parade de l'économie des prochaines années « Mieux se nourrir demain ou les dessous de l'alimentation bio... », par Claude Gruffat

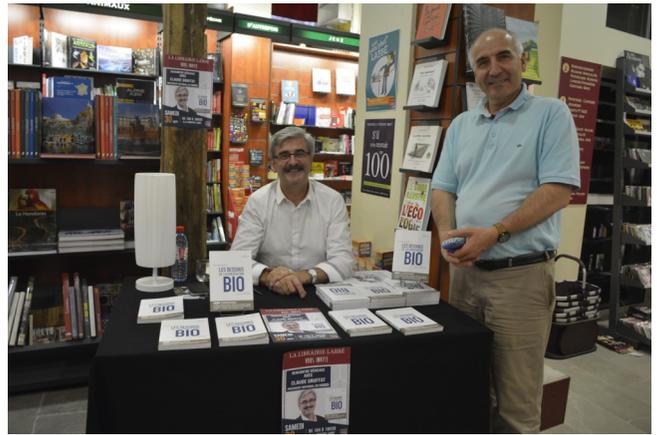
Enfant de Haute-Savoie, de souche paysanne, mais devenu beauceron bien enraciné en Loir-et-Cher depuis bien longtemps, le Mulsanais Claude Gruffat, pionnier de l'agriculture biologique en France, actuel président national du groupe Biocoop, depuis 2004, a fêté ses 60 ans en publiant un livre.

Plus qu'un testament, cette œuvre se veut une ligne de conduite et de vie saine pour les jeunes générations qui ne veulent plus vivre, comme leurs aînés, en bousculant les années et les cultures qui arrivent...

«Les dessous de l'alimentation bio ou se nourrir demain» (éditions La Mer salée), sorti depuis peu, commence à connaître un certain succès auprès d'un lectorat de consommateurs qui souhaitent de nouvelles filières pour ne plus jouer, à la roulette russe, avec leur santé.

Les premiers retours de ses multiples contacts lors des séances de signatures confirment le choix de carrière que Claude Gruffat a suivi, depuis son premier poste de conseiller agricole, et son engagement fort en faveur des filières bio quand il a compris que l'agriculture et la production intensive menaient la société française dans le mur, tant du côté des producteurs que des clients. Sans faux semblants, ni faux espoirs, l'ouvrage se veut un essai pour une meilleure compréhension des enjeux liés à la souveraineté alimentaire, en dressant, un peu, le procès des pollueurs subventionnés qui tuent, à petit ou grand feu, la planète...

L'ouvrage de Claude Gruffat pourra constituer, même après Noël, un excellent cadeau pour mieux aborder l'année 2018 qui démarre, à peine, avant que le feu ne prenne dans toute la maison... Avant qu'il ne soit trop tard ! Avant qu'on ne crève tous d'avoir trop – et surtout mal – produit, puis consommé !



Claude GRUFFAT en séance de dédicace de son ouvrage à la librairie Labbé (photo Richard ODE)

Richard ODE

Challenges....

Par ailleurs, dans son numéro 544 de la fin novembre 2017, l'hebdomadaire CHALLENGES, le news de l'économie nationale et internationale, véritable bible journalistique pour tout ce qui se rattache à ladite économie, titrait, en une, « Ils changent la France ». Parmi les 25 photos sur la couverture (sur 42 « patrons » sélectionnés), en damier, dont celle du premier ministre Édouard Philippe ; du président des Hauts-de-France, Xavier Bertrand ; du P-D. G. d'Orange, Stéphane Richard..., Claude Gruffat (et donc Mulsans...) est fort bien entouré pour ce spécial Sommet de l'économie.

Sous le titre « Nos idéaux valent mieux que 1% de croissance », l'article consacré au président de Biocoop précise...

« Un milliard d'euros de ventes, c'est le cap symbolique que Biocoop devrait franchir cette année, six fois plus qu'il y a dix ans ! Certes, entre-temps, l'engouement des Français pour le bio n'a cessé de croître. Mais, quand le marché augmente de 20%, Biocoop, lui, progresse de 25%. Il faut dire que le président de la coopérative, Claude Gruffat, 60 ans, a trouvé la bonne équation. Ce petit-fils d'apiculteur, fils d'agriculteur, est un fin connaisseur de l'agriculture biologique. Très vite, il a compris que, face à la rareté de l'offre bio, « nous devons accompagner le développement de la production, ce qui veut dire construire des filières ».

« Biocoop propose, aujourd'hui, des contrats de trois à cinq ans à ses centaines de fournisseurs. À l'autre bout de la chaîne, pour doper la demande, la coopérative a créé une marque propre « La Bio, je peux », qui garantit plus de 200 articles à prix réduits. « Nous baissons notre marge pour améliorer l'accessibilité des produits » justifie Claude Gruffat.

« Résultat ? Les Français affluent dans les 431 magasins du réseau. Mais le président, dont le salaire équivaut à moins de 7 fois celui des salariés les moins bien payés prévient : « Biocoop reste, avant tout, un projet politique et une philosophie. On ne traitera pas les idéaux de Biocoop pour faire une croissance de 1 à 2% en plus ».

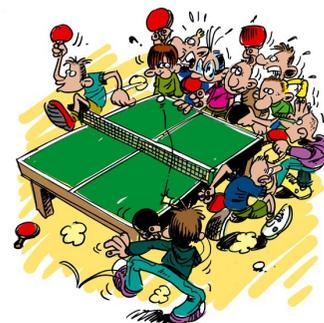
(C.B©).

Echo sportif de Mulsans Tennis de table

Après un démarrage hasardeux trois défaites pour une victoire, l'équipe termine avec deux victoires qui lui permet de se maintenir en 2ème division.

Félicitations à tous les joueurs et bonne chance pour la deuxième phase qui débutera le samedi 20 janvier.2018

Appel aux sportifs : si vous êtes intéressés pour pratiquer le Tennis de table à Mulsans, vous pouvez vous inscrire tous les mardis soir à partir de 19h30 lors des entrainements.



Tournoi Gentleman

Le Comité Départemental Corpo organise un tournoi ouvert à tout Public le Vendredi 12 janvier à 18h30 à la Salle des Sports à CHAILLES.

Cette manifestation conviviale a pour but de récolter des fonds redistribués à une association caritative de Blois.

N'hésitez pas à y participer. Renseignements auprès de Tania Péguet ou Christel Sacré.

Rectification à noter dans vos agendas : le tournoi fin de saison et Barbecue auront lieu le Samedi 2 Juin.

L'ensemble des membres et joueurs du club vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2018.



Société de chasse Mulsans

Le repas « Chevreuils » se déroulera **le samedi 24 mars 2018 à 12 h 00** à la salle des fêtes de Mulsans dans la bonne humeur habituelle.

Pensez à vous inscrire avant **le 12 mars 2018**

auprès de **Roger MOYER, Daniel BOURGOIN, Claude NIVETTE, Patrick LESOURD.**

Pensez à rendre les tableaux de chasse.

Bonne Année à toutes et tous

Le Président, Roger MOYER

Assemblée Générale extraordinaire de la Section
Tennis de l'éveil
Dissolution de la section Tennis
Réunion le vendredi 26 janvier 2018 à 19h00 à la
Mairie de Mulsans



10

ans de service pour ces médaillés au centre des pompiers de Mulsans, La Chapelle Saint Martin, Villexanton et de Maves.

Merci à LEMOINE Mickaël pour cette jolie photo.



DIX CONSEILS POUR ADAPTER SA CONDUITE A LA SITUATION HIVERNALE

L'arrivée prochaine de l'hiver est un appel à la vigilance pour tous les usagers de la route. Les températures négatives, la neige en plaine, le risque de verglas et la baisse sensible de la luminosité le jour sont des situations que chaque usager de la route doit anticiper pour effectuer ses déplacements en toute sécurité.

Voici les dix conseils de la Sécurité routière pour traverser cette période très particulière.

1) Consulter les prévisions météorologiques et de circulation

Avant de partir, il est indispensable de **bien s'informer** sur les conditions de trafic et sur les conditions météorologiques. Différer son déplacement s'avère parfois nécessaire.

Pendant le trajet, **suivez les conseils de prudence** diffusés sur les ondes et sur les panneaux à messages variables.

2) Vérifier la pression des 4 pneus

En hiver, la pression des 4 pneus doit être vérifiée « à froid » car celle-ci varie en fonction de la température extérieure. Plus la température est basse, plus la pression mesurée est faible. Il convient de rajouter 0,2 bar à froid à la pression recommandée.

3) Privilégier les pneus hiver

Dès que la température moyenne est inférieure à 7°C, il est conseillé d'utiliser des pneus hiver. Adaptées à toutes les conditions hivernales, leur gomme plus tendre et leurs sculptures plus profondes, améliorent l'adhérence et le freinage. Il est indispensable d'équiper les 4 roues afin de conserver un niveau d'adhérence similaire à l'avant et à l'arrière.

4) En montagne, mettre des chaînes

Les chaînes à neige sont autorisées sur les routes enneigées et sont obligatoires sur certains axes routiers.

Les chaînes modifient la conduite. Il est conseillé de réduire fortement sa vitesse et de ne pas dépasser 50 km/h. Il est prudent de faire un essai de montage avant le départ. Il est indispensable de se garer à l'écart de la chaussée pour le montage (sur autoroute, il ne faut en aucun cas pratiquer cette opération sur la bande d'arrêt d'urgence).

5) Tester les éléments sensibles au froid

La batterie, le système d'allumage et d'alimentation sont des éléments sensibles au froid qu'il convient de faire tester avant de prendre la route. Il faut vérifier également le niveau du liquide lave-glace antigel et la qualité des balais d'essuie-glace qui se dégradent encore plus sous l'effet du givre.

6) Emporter un « kit de survie » au froid...

Circuler en cas de températures négatives c'est s'exposer à un certain nombre de situations difficiles en cas d'arrêt forcé. Il est donc très sage d'avoir avec soi des accessoires complémentaires qui peuvent s'avérer très utiles : une raclette pour gratter un pare-brise givré, un chiffon pour nettoyer des vitres embuées et des phares souillés, des ampoules de rechange, une lampe de poche, des vêtements chauds, une couverture de survie et de l'eau en quantité suffisante en cas d'immobilisation prolongée.

7) Bien voir et être bien vu

En hiver, quelle que soit l'heure de la journée, la luminosité est globalement plus faible et la perception de l'environnement plus difficile. Il faut donc être particulièrement attentif aux usagers vulnérables (conducteurs de bicyclette, souvent mal éclairée, conducteurs de deux-roues motorisés ou piétons généralement vêtus de sombre en cette saison). Si la visibilité est inférieure à 50 mètres, la vitesse ne doit pas excéder 50 km/h, quel que soit l'état de la chaussée. Il convient également d'allumer les feux de croisement dès que la luminosité est insuffisante pour être bien vu par les autres usagers.

8) Rouler lentement et à bonne distance

Par temps de grand froid, il faut rouler lentement et donc prévoir plus de temps pour se déplacer : très souvent, les dérapages ont lieu lorsque le conducteur roule trop vite compte tenu de l'état de la chaussée.

9) Allonger les distances de sécurité et adopter une conduite souple

Sur chaussée glissante, il ne faut pas hésiter à allonger de façon significative les distances de sécurité. Les dépassements intempestifs, les accélérations soudaines ou les freinages brusques sont autant de risques de perte de contrôle du véhicule en cas de verglas.

10) Ne jamais dépasser un engin de service hivernal en action

Le dépassement d'un engin de service hivernal en action est interdit à tout véhicule motorisé.





Repas des Anciens

*Le Maire et le Conseil Municipal ont le plaisir de vous
convier*

*au repas offert à tous les résidents de Mulsans,
âgés de 60 ans et plus*

Le Samedi 3 mars 2018 à 12 h à la salle des fêtes

Le Maire, Janick GERBERON

*Nb. Toute personne de moins de 60 ans ou accompagnant peut participer à ce
repas moyennant une participation de 30 €*



Coupon réponse à déposer ou envoyer à la mairie avant le vendredi 23 février 2018

M. Mme

.....
Assistera, assisteront au repas

Nombre de personnes payantes en plus